



## Recouvrement d'une creance sans devis

Par **Sev**, le **17/10/2008** à **00:18**

Merci pour votre première réponse.

J'ai informé la personne, pour tenter une issue amiable , de l'arrivée d'une première facture quand bien même le chantier ne serrait pas achevé (compte tenu de l'absence de matériaux que le client ne fournit pas). Celui-ci a réitérer sa volonté de ne pas payer et a menacé de décoller le carrelage pour prétendre un sinistre en faisant jouer la décennale.

En matière d'assurance pro, il s'avère que ma franchise par sinistre est de 1 000 euros environ soit presque le montant qu'il me doit. Je pense qu'il a l'habitude de ce genre de pratique car il doit de l'argent à plusieurs personnes.

Comment pourrait -t-il prétendre à un sinistre ? avec quelle type de preuve ?

J'aimerais sortir de cette impasse. Cordialement et merci encore.

Par **superve**, le **19/10/2008** à **17:49**

Merci de prendre en compte la remarque de Tisuisse et de reposer votre question à la suite du sujet initialement lancé.

[ici](#)